

DÉPARTEMENT : HERAULT

DESIGNATION DE L'EPCI OU DU SYNDICAT MIXTE :

Élection du Président et
des Vice-Présidents du
SMICTOM Pézenas-
Agde

Effectif légal de l'EPCI
ou du Syndicat Mixte

Nombre de membres
en exercice

Nombre de membres
Présents

Date de convocation 6 Août 2020

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE- PRESIDENTS DU SMICTOM PEZENAS-AGDE

L'an deux mille vingt, le 17 du mois d'Août à 18 heures 00 minutes, en application de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le comité syndical du SMICTOM Pézenas-Agde.










Étaient présents les délégués suivants (indiquer les noms, prénoms des membres présents ainsi que l'indication de la collectivité qu'il représente ¹ :












cf fiche de présence jointe.

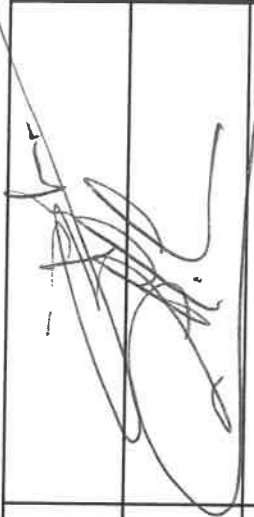
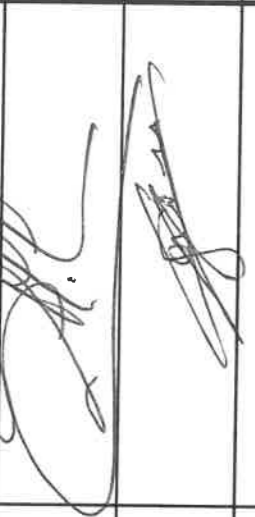
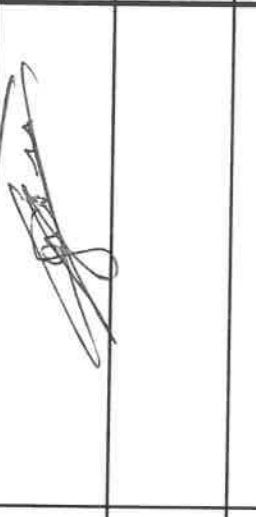









¹ : En deçà de soixante-dix présents, il convient d'annexer une liste de présence au procès-verbal avec l'indication, pour chaque élu, de la commune ou du groupement qu'il représente.

COMITE SYNDICAL du Lundi 17 Août 2020 à 18h








Fiche de Présence

Titre	Prénom	Nom	Communes	Signature	Suppléant
1 Monsieur	Jean-Louis	ABADIE	AGDE		Ghislain TOURREAU
2 Monsieur	Gérard	ABELLA	BOUJAN SUR LIBRON		
3 Monsieur	André	ALBERTOS	BESSAN		
4 Monsieur	Gérard	ALLARD	VIAS		
5 Monsieur	Claude	ALLINGRI	MONTBLANC		
6 Madame	Alice	ARRAEZ	MAGALAS		
7 Monsieur	Philippe	AUDOUI	MONTAGNAC		
8 Monsieur	Jean	AUGÉ	SAINT-THIBERY		
9 Madame	Marie	BALLESTERO	PEZENAS		
10 Madame	Stéphanie	BARRAU	PINET		

11	Monsieur	Claude	BASTIER	SERVIAN	
12	Madame	Viviane	BAUDE TOUSSAINT	SERVIAN	
13	Monsieur	Mathieu	BENEZECH	NEFFIES	
14	Monsieur	Louis	BENTAJOU	AGDE	
15	Monsieur	Jean	BLANQUEFORT	ROUJAN	
16	Monsieur	Jérôme	BONNAFOUX	AGDE	
17	Monsieur	Jean-Marie	BOUSQUET	PEZENAS	
18	Monsieur	Francis	BOUTES	Commune : GABIAN Habite : MAGALAS	
19	Monsieur	Didier	BRESSON	CERS	
20	Monsieur	Olivier	BRUN	FONTES	
21	Monsieur	Jacques	CANTAGRILL	CERS	



22	Monsieur	Francis	CASTAN	MONTESQUIEU		
23	Monsieur	Patrick	CATHALA	CAZOULS D'HERAULT		
24	Monsieur	Jean-Jacques	CORON	BASSAN		Gérard MARTINEZ 
25	Monsieur	Jordan	DARTIER	VIAS		Jean-François JACQ 
26	Madame	Sandrine	DENIER	MONTBLANC		
27	Monsieur	Gilles	D'ETTORE	AGDE		
28	Monsieur	Philippe	ENJERLIC	BOUJAN SUR LIBRON		
29	Monsieur	Michel	FARENC	PUISSALICON		Gérard PEREZ 
30	Monsieur	Philippe	FAURE	PORTIRAGNES		
31	Monsieur	Francis	FORTE	THEZAN LES BEZIERS		
32	Monsieur	André	FRETAY	LIEURAN LES BEZIERS		Pascal FIÇHAUX 








				FREY	AGDE	
33	Monsieur	Sébastien			AGDE	<i>Mat.</i>
34	Madame	Julie	GARCIN SAUDO		PEZENAS	<i>Sau.</i>
35	Monsieur	Vincent	GAUDY		FLORENSAC	
36	Monsieur	Bertrand	GELLY		CORNEILHAN	
37	Monsieur	Robert	GELY		LIEURAN LES BEZIERS	
38	Monsieur	Gil	GEORGERENS		CAUX	
39	Monsieur	Rémy	GLOMOT		AGDE	
40	Madame	Joséphine	GROLEAU		SAINT-THIBERY	
41	Monsieur	Didier	GROUSELLE		PAILHES	
42	Monsieur	Frédéric	GUARNIERI		CORNEILHAN	
43	Madame	Chantal	GUILHOU		AGDE	
44	Monsieur	Michel	GUTTON		AUMES	






45	Madame	Evelyne	GUY	CORNEILHAN	
46	Monsieur	Jean-François	HIGONENC	ESPONDEILHAN	
47	Monsieur	Vincent	HUGO CONTE	SAINT NAZAIRE DE LADAREZ	
48	Monsieur	Bernard	ICHE	POMEROLS	
49	Monsieur	Bruno	JULIEN	BASSAN	
50	Madame	Blandine	LAIRD	CASTELNAU DE GUERS	
51	Monsieur	Jean-Louis	LAUX	POMEROLS	
52	Madame	Sylvie	LERMET	SAINT NAZAIRE DE LADAREZ	
53	Madame	Caroline	LEVANNIER	PORTIRAGNES	
54	Monsieur	Christophe	LLOP	ESPONDEILHAN	
55	Monsieur	Georges	LOPEZ	PEZENAS	

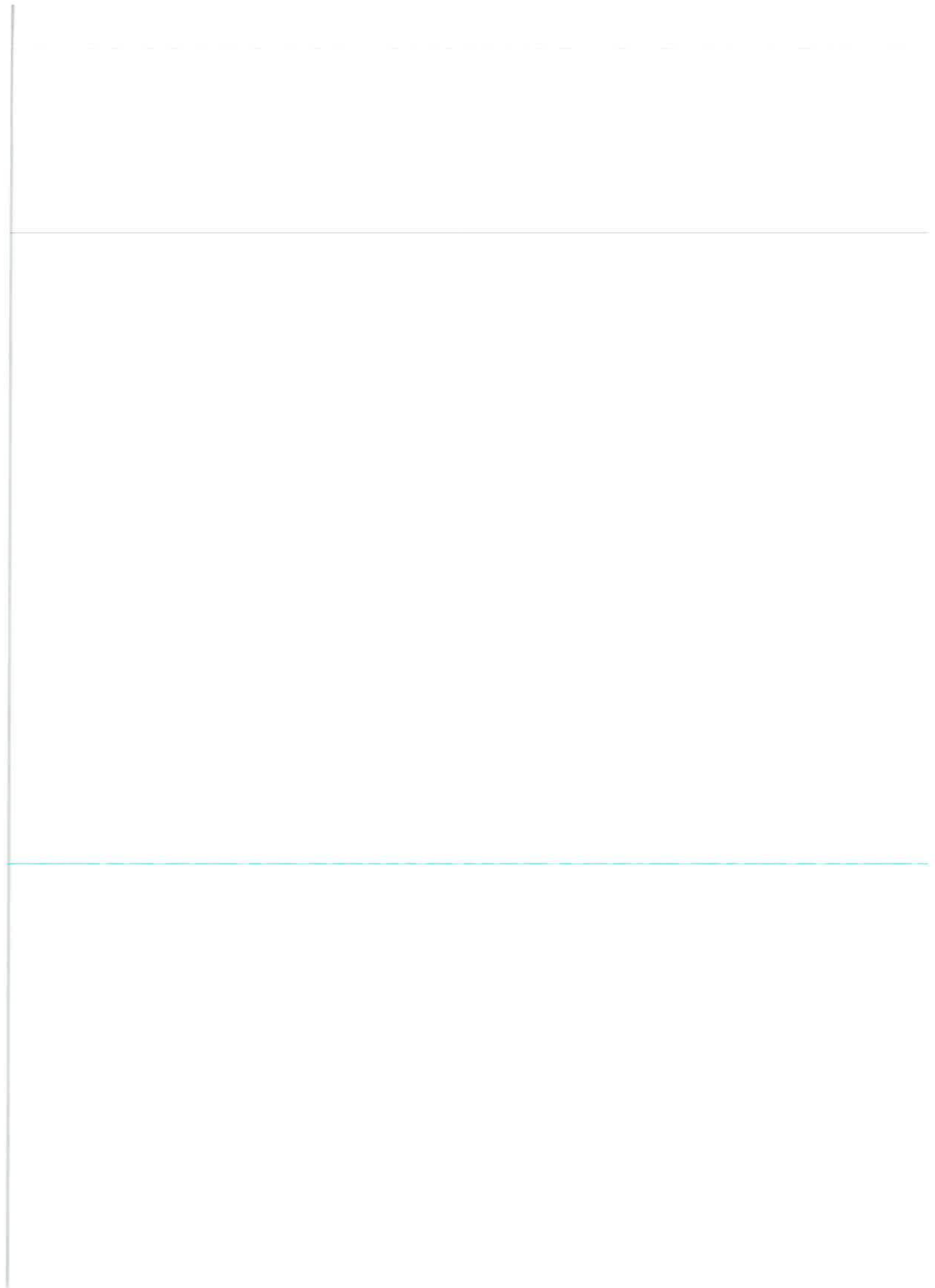
56	Monsieur	Michel	LOUP	VALROS	
57	Madame	Laurence	MABELLY	AGDE	
58	Monsieur	Claude	MARCO	POUZOLLES	
59	Monsieur	Dominique	MARCOS	LIGNAN SUR ORB	
60	Monsieur	Pierre	MARHUENDA	FLORENSAC	
61	Monsieur	Patrick	MARTINEZ	VALROS	
62	Madame	Marie-Hélène	MATTIA	AGDE	
63	Madame	Carole	MAUREL	VIAS	
64	Monsieur	Fabrice	MAURRAS	LEZIGNAN LA CEBE	
65	Madame	Françoise	MEMBRILLA	AGDE	
66	Monsieur	Bernard	MONTAGUD	MONTBLANC	

67	Monsieur	Jean Louis	MONTAULON	SAINT-THIBERY	
68	Madame	Christiane	MOTHES	AGDE	
69	Monsieur	Philippe	NAVARRO	CERS	
70	Monsieur	Louis	PASCAL	MONTAGNAC	
71	Monsieur	Christophe	PASTOR	ALIGNAN DU VENT	
72	Monsieur	Jean-René	PENAS	ADISSAN	
73	Monsieur	Stéphane	PEPIN-BONET	BESSAN	
74	Monsieur	Christian	PEREZ	LIEURAN LES BEZIERS	
75	Monsieur	Gérard	PERRIN	ALIGNAN DU VENT	
76	Madame	Christine	PRADEL	SAINT PONS DE MAUCHIENS	
77	Monsieur	Lionel	PUCHE	TOURBES	

78	Madame	Françoise	QUEUX	CAUX		
79	Monsieur	Jean-Claude	RENAU	LIGNAN SUR ORB		Guy GALONNIER 
80	Monsieur	Daniel	RENAUD	NIZAS		
81	Madame	Véronique	REY	AGDE		Martine VIBAREL 
82	Monsieur	Joël	RIES	MARGON		
83	Monsieur	Armand	RIVIERE	PEZENAS		Rachel SACUCCI 
84	Monsieur	Thierry	ROQUE	CAUSSINIOJOLS		Nichel BLANQUEFORT 
85	Monsieur	Pierre-Jean	ROUGEOT	ABEILHAN		
86	Monsieur	Jean	ROUSSEL	CORNEILHAN		
87	Monsieur	Frédéric	ROYE	ALIGNAN DU VENT		
88	Monsieur	Gaby	RUIZ	AGDE		

89	Monsieur	Alain	RYAUX	NEZIGNAN L'EVEQUE		
90	Madame	Véronique	SALGAS	AGDE		ceinture après le vote du Réso deut
91	Monsieur	Michel	SALLES	ROQUESELS		
92	Monsieur	Bernard	SAUCEROTTE	VIAS		
93	Madame	Marie-Agnès	SCHERRER	BASSAN		
94	Monsieur	Edgar	SICARD	NEZIGNAN L'EVEQUE		
95	Monsieur	Alain	SICILIANO	FOS		
96	Madame	Isabelle	SILHOL	PERET		
97	Madame	Bernadette	TAURINES FARO	BOUJAN SUR LIBRON		
98	Monsieur	Jean-Louis	THERON	COULOBRES		
99	Monsieur	Christophe	THOMAS	SERVIAN		

100	Monsieur	Jean-Michel	ULMER	VAILHAN	
101	Monsieur	René	VERDEIL	PEZENAS	
102	Monsieur	Sylvian	VIALE	AGDE	
103	Madame	Nicole	VICENTE	PEZENAS	
104	Monsieur	Claude	VISTE	SERVIAN	



1. Installation des membres de l'assemblée délibérante²

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER qui a déclaré les membres du Comité Syndical ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Vincent HUGOT-CONTE a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le comité (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Président

A) Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du Comité Syndical, Monsieur Louis BENTAJOU, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des délégués, a dénombré membres présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie³.

Il a ensuite invité le Comité Syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé, qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT rendus applicables aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et aux syndicats mixtes, par renvoi de l'article L.5211-2 du même code, le Président est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue parmi les membres de l'assemblée délibérante. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

B) Constitution du bureau de Vote

Le comité syndical a désigné deux assesseurs (au moins) :

Chantal GUICHOU
Laurence NABEZ L.Y

C) Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque membre Comité Syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par l'EPCI ou Syndicat. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau de vote en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau de vote et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- Majorité absolue


INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>Sébastien FREY</i>	<i>89</i>	<i>Quatre vingt neuf</i>

² Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection des membres du bureau a lieu en cours de mandature.

³ Majorité des membres en exercice.


Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
		

Résultats du troisième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
		

D) Proclamation de l'élection du Président

a été proclamé(e) président et a été immédiatement installé(e).

Sébastien FLEU

⁴ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de élu(e) Président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que ces derniers sont élus selon les mêmes modalités que le Président (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale (ou du syndicat mixte) est composé du président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est déterminé par le comité syndical sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du comité syndical, soit Vice-Présidents, ni qu'il puisse excéder 15 Vice-Présidents.

Toutefois, si l'application de la règle des 20 % conduit à fixer à moins de 4 le nombre des vice-présidents, ce nombre peut-être porté à 4.

Le comité syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des dispositions précitées, sans pouvoir toutefois excéder 30 % de son propre effectif et le nombre de 15.

Au vu de ces éléments, le conseil a fixé à le nombre des Vice-présidents. ⁶

Le nombre des autres membres du bureau est, quant à lui, fixé à

Élection du premier Vice-Président

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Arnaud LA VIERE	95	Quatre vingt quinze

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

⁶ Une délibération ouvrant les postes de Vice-présidents et les postes des « autres membres » du Bureau doit également être prise par le comité et transmise au contrôle de légalité.
⁷ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

Résultats du troisième tour de scrutin⁸

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

Arnaud
RIVIERE a été proclamé(e) premier Vice-Président et immédiatement installé(e).

⁸ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du deuxième Vice-Président¹

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Rémy GUOT	29	Quatre Vingt neuf

Résultats du deuxième tour de scrutin²

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Résultats du troisième tour de scrutin³

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président

Rémy Guot a été proclamé(e) deuxième Vice-Président et immédiatement installé(e).

¹ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

² Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

³ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du troisième Vice-Président⁴

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jordan DARTIER	89	Quatre vingt neuf

Résultats du deuxième tour de scrutin⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Résultats du troisième tour de scrutin⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

Jordan DARTIER a été proclamé(e) troisième Vice-Président et immédiatement installé(e).

⁴ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du quatrième Vice-Président⁷

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Claude AUGENGERI	88	Quatre vingt huit

Résultats du deuxième tour de scrutin⁸

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Résultats du troisième tour de scrutin⁹

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

a été proclamé(e) quatrième Vice-Président et immédiatement installé(e).

Claude AUGENGERI

⁷ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

⁸ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du cinquième Vice-Président¹⁰

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean AUGÉ	31	Quatre vingt onze

Résultats du deuxième tour de scrutin¹¹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Résultats du troisième tour de scrutin¹²

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

Jean AUGÉ a été proclamé(e) cinquième Vice-Président et immédiatement installé(e).

¹⁰ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

¹¹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

¹² Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du sixième Vice-Président¹³

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Georges WOPET	93	Quatre vingt trois

Résultats du deuxième tour de scrutin¹⁴

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Résultats du troisième tour de scrutin¹⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

Georges WOPET a été proclamé(e) sixième Vice-Président et immédiatement installé(e).

¹³ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

¹⁴ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du septième Vice-Président¹⁶

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pierre MARAVENDA	92	Quatre-vingt douze

Résultats du deuxième tour de scrutin¹⁷

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Résultats du troisième tour de scrutin¹⁸

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Proclamation de l'élection du septième Vice-Président

Pierre MARAVENDA a été proclamé(e) septième Vice-Président et immédiatement installé(e).

¹⁶ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

¹⁷ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁸ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du huitième Vice-Président¹⁹

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michel FARENC	87	Quatre-vingt Sept

Résultats du deuxième tour de scrutin²⁰

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Résultats du troisième tour de scrutin²¹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Proclamation de l'élection du huitième Vice-Président
Michel FARENC a été proclamé(e) huitième Vice-Président et immédiatement installé(e).

¹⁹ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

²⁰ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

²¹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du neuvième Vice-Président²²

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Lionel RUCHE	93	Quatre-vingt treize

Résultats du deuxième tour de scrutin²³

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Résultats du troisième tour de scrutin²⁴

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Proclamation de l'élection du neuvième Vice-Président

Lionel RUCHE a été proclamé(e) neuvième Vice-Président et immédiatement installé(e).

²² Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

²³ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁴ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du dixième Vice-Président²⁵

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mathieu BENEZECH	92	Quatre-vingt deux

Résultats du deuxième tour de scrutin²⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Résultats du troisième tour de scrutin²⁷

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Proclamation de l'élection du dixième Vice-Président

a été proclamé(e) dixième Vice-Président et immédiatement installé(e).

Mathieu Benezech

²⁵ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

²⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁷ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du onzième Vice-Président²⁸

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sébastien VIALÉ	85	Quatre-vingt cinq

Résultats du deuxième tour de scrutin²⁹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Résultats du troisième tour de scrutin³⁰

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Proclamation de l'élection du onzième Vice-Président
Sébastien VIALÉ a été proclamé(e) onzième Vice-Président et immédiatement installé(e).

²⁸ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur
²⁹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁰ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du douzième Vice-Président³¹

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Gérard ABELLA	88	Quatre-vingt huit

Résultats du deuxième tour de scrutin³²

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Résultats du troisième tour de scrutin³³

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Proclamation de l'élection du douzième Vice-Président

- a été proclamé(e) douzième Vice-Président et immédiatement installé(e).

Gérard
ABELLA

³¹ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

³² Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

³³ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du treizième Vice-Président³⁴

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
André ALBERTOS	86	Quatre vingt six

Résultats du deuxième tour de scrutin³⁵

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Résultats du troisième tour de scrutin³⁶

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Proclamation de l'élection du treizième Vice-Président

André ALBERTOS a été proclamé(e) treizième Vice-Président et immédiatement installé(e).

³⁴ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

³⁵ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁶ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du quatorzième Vice-Président³⁷

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>Christiane MOTHES</i>	<i>85</i>	<i>Quatre vingt cinq</i>

Résultats du deuxième tour de scrutin³⁸

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>/</i>		

Résultats du troisième tour de scrutin³⁹

- Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- Nombre de votants (enveloppes déposées)
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>/</i>		

Proclamation de l'élection du quatorzième Vice-Président

Christiane a été proclamé(e) quatorzième Vice-Président et immédiatement installé(e).

MOTHES

³⁷ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

³⁸ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

³⁹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Élection du quinzième Vice-Président⁴⁰

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Frédéric GUARNIERI	86	Quatre vingt six

Résultats du deuxième tour de scrutin ⁴¹

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Résultats du troisième tour de scrutin ⁴²

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
/		

Proclamation de l'élection du quinzième Vice-Président

a été proclamé(e) quinzième Vice-Président et immédiatement installé(e).

Frédéric
GUARNIERI

⁴⁰ Page ne devant pas être jointe au procès-verbal lorsque le nombre de postes de vice-présidents est inférieur

⁴¹ Ne pas remplir si l'élection a été acquise au premier tour.

⁴² Ne pas remplir si l'élection a été acquise au deuxième tour.

4. Observations et réclamations ¹

M. J. François, H. GONENC et Christophe UO.P. ont qu'il la séance après la suite du
M. Vice - Président à 19h50
Après vérification SAT GAS a été après la suite du Président

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé en double exemplaire et clos, le 17/08/20, à 20 heures 20 minutes, ² a été, après lecture, signé par le Président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président (ou son remplaçant),

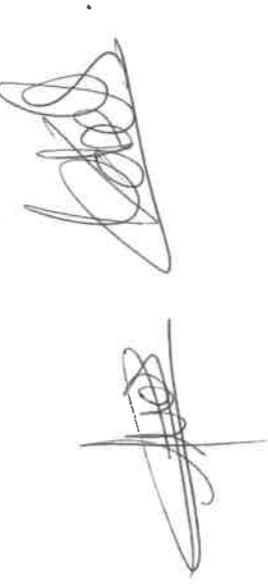




Le conseiller le plus âgé,



Les assesseurs,



Le secrétaire,



¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexée sur une feuille annexée, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

² Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI ou du syndicat mixte. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexes (Liste de présence, listes d'émargement pour chaque scrutin, procurations originales, Bulletins blancs ou nuls) au représentant de l'État.